

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à vingt heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompair, dûment convoqués par la Présidente Nathalie BABOUHOT, le sept février deux mille vingt-trois, se sont réunis à Mirecourt (Salle Polyvalente).

### Présents :

Mesdames et Messieurs

MUNIERE Véronique, OSWALD André, BASTIEN Denis, FAIRISE Maxime, TALLOTTE Claude, CHERRIER Didier, VIRION Jean-François, BREGEOT Jean-Marie, HENRION Edwige, CLAUDE Michèle, HALLUIN Jean-Christophe, PERREIN Philippe, VAUBOURG Jean, THOUVENIN de VILLARET Laure, DEL Michel, ADAM Mathieu, JEANDEL Emilien, VAILLANT Christian, GASQUIN René, RAMBAUT Patrick, FERRATIER Philippe, MARTIN Sandrine, SERRA Géraldine, VALANCE Serge, DENIS Christian, SANCIER Jean-Claude, GUILLER Marc, LAURENT Isabelle, ROLIN Céline, ADAM Christine, GAUTHIER Cyrille, CHERPITEL Philippe, CLAUDE Yves, SERDET Dominique, MOUROT Alain, HURIOT Joris, MAILLARD Dominique, BABOUHOT Nathalie, BARBIER Elisabeth, CHIARAVALLI Danièle, DAVAL Philippe, FERRY Jean-Luc, MALLERET Fabien, MOINE Marie-Odile, RUGA Roland, SEJOURNE Yves, SILLON Anne, WALTER Bruno, HERBELOT Yveline, LARCHER Philippe, RENAUX Serge, VOIRIOT Nathalie, FRANQUEVILLE Joachim, FRAGMENT Marie-Brigitte, GERARD Jean-Claude, THOUVENIN Christian, GREPINET Gérard, HUEL Jean-Luc, VILLIERE David, BISCH Stéphane, MENETRIER Cédric

### Absents excusés :

CONTEJEAN Jérôme, LHOTE Serge, GUERICOLAS Fabien, MAIRE Claude, IZZILLO Danielle, JEANDEL Arnaud, TISSIER Philippe, MARCHAL Emmanuel, COLIN François, CHAPELIER Thierry, SIMONIN Anne, ANNEN Bernard, TRELAT Janine, BELAZREUK Salim, FROMAIGEAT Christine, HAYOTTE Laurent, PREVOT-PIERRE David, COMESSE Laurent, CLOCHEY Alain, BARBE Alain, PINOS Joël, GIRON Philippe, NAGELEISEN Julien, PERRIN Ervé, MANGIN Jean-Marie, CLAUDEL Jean-Marie, VANTINI Marilynna

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

NOEL Gérald par PERREIN Philippe, TOCQUARD Roland par THOUVENIN Christian, CROCHETET Pascal par MARTIN Sandrine, AUBRY Gérard par RAMBAUT Patrick, MARCHAL-LABAYE Christine par HURIOT Joris, CLEMENT Valérie par RUGA Roland, JAMIS Patrice par SILLON Anne, LAIBE Jean-François par WALTER Bruno, PREAUT Marie-Laure par BARBIER Elisabeth, VIDAL Françoise par ADAM Christine, PERRIN Denny par BISCH Stéphane, COMESSE-DAUTREY Colette par VILLIERE David, NICOLAS Corinne par BREGEOT Jean-Marie

Secrétaire de séance : GAUTHIER Cyrille

**Quorum : 61 présents + 13 pouvoirs = 74 votants**

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;
- Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;
- Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 8 juillet 2020) ;

1. Démission d'un vice-président ;
2. Commissions intercommunales ;
3. Modification des statuts de la communauté de communes ;
4. Comptes de gestion 2022 ;
5. Comptes administratif 2022 ;
6. Affectation de résultats 2022 ;
7. Débat d'orientation budgétaire 2023 ;
8. Commission consultative d'évaluation et de suivi du PLPDMA ;
9. Tarif d'utilisation du quai de transit ;
10. SGS Automotive Services - Objectifcode : demande de franchise à la base ;
11. Fonds de concours pour la création d'un terrain de football synthétique
12. Questions et informations diverses.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**

**VOTE : unanimité**

- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :**

- *Décision n° 2022-39 : Tarifs des redevances spéciales des entreprises et gros producteurs de déchets*
- *Décision n°2022-40 : Tarif de la redevance collecte des ordures ménagères et sacs jaunes du CHS Ravenel*
- *Décision n°2022-41 : Tarif d'un concert au cinéma Rio*
- *Décision n°2022-42 : Avenant de mise à disposition d'une secrétaire de mairie au SIRP d'Evaux-et-Ménil (5h hebdomadaires)*
- *Décision n°2022-43 : Mise à disposition d'une secrétaire de mairie auprès des communes de Ramecourt (4h hebdomadaires) et Maconcourt (8h hebdomadaires)*
- *Décision n°2022-44 : Mise à disposition d'une secrétaire de mairie auprès de la commune d'Hymont du 7 au 30 novembre 2022 (12h30)*
- *Décision n°2022-45 : Mise à disposition d'un agent d'entretien auprès des communes de Frenelle-la-Grande (2h hebdomadaires) et Oëlleville (2h hebdomadaires)*
- *Décision n°2023-01 : Révision des loyers 2023*
- *Décision n°2023-02 : Placement de trésorerie ouverture d'un compte à terme*
- *Décision n°2023-03 : Placement de trésorerie ouverture d'un compte à terme*

**VOTE : unanimité**

- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 08/07/2020) :**

- *Décision n° 2022-58 : Demande de subvention (3<sup>e</sup> acompte) contrat territoire lecture*
- *Décision n°2022-59 : Remboursement de frais avancés par un agent pour l'achat de timbres*
- *Décision n°2022-60 : Demande de subvention pour les travaux de l'éclairage public de l'Aéropôle Sud Lorraine*
- *Décision n°2022-61 : Remboursement de frais avancés par un agent pour une visite médicale*

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- Décision n°2022-62 : Demande de subvention « Territoires numériques Educatifs »
- Décision n°2022-63 : Demande de subvention pour la création de sentiers pédestres en 2022
- Décision n°2022-64 : Demande de financement pour la création d'un restaurant scolaire pour l'école d'Oëlleville
- Décision n°2022-65 : Demande de financement pour la rénovation énergétique et de l'accessibilité de l'école d'Oëlleville
- Décision n°2022-66 : Maintien d'un emploi non permanent au service entretien
- Décision n°2022-67 : Renouvellement de 3 emplois permanents au service entretien (11h45, 12h et 4h hebdomadaires)
- Décision n°2022-68 : Subvention d'équilibre au budget ZAE 2022
- Décision n°2023-01 : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet au musée
- Décision n°2023-02 : Remboursement de frais avancés par un agent pour le musée

## **VOTE : unanimité**

### **1. Démission d'un vice-président**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération en date du 8 juillet 2020 fixant à 11 le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération en date du 8 juillet 2020 précisant que le bureau de la communauté est composé du Président, des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués ;

Vu la délibération en date du 8 juillet 2020 portant élection de Monsieur Philippe LARCHER en tant que huitième vice-président ;

Vu l'arrêté en date du 22 juillet 2019 portant délégation de fonctions à Monsieur Philippe LARCHER, huitième vice-président en charge de l'assainissement ;

Vu le courrier de démission de Monsieur Philippe LARCHER en tant que huitième vice-président en date du 26 janvier 2023 ;

Vu le courrier d'acceptation de cette démission par le Préfet des Vosges en date du 1<sup>er</sup> février 2023 ;

La Président explique qu'il convient soit de supprimer le poste, soit d'élire un nouveau vice-président. Le bureau propose que les affaires de la commission assainissement soient suivies par M. MAILLARD Dominique, premier vice-président.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés** décide :

- de la suppression du poste de huitième vice-président, ce qui porte à dix le nombre de vice-présidents ;
- constate que cette suppression entraîne la modification du bureau de la communauté ;
- autorise la Présidente à signer tout acte aux effets décrits ci-dessus.

### **2. Commissions intercommunales permanentes**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés**, modifie les commissions thématiques comme suit :

#### **1. Finances, administration générale**

Président : MAILLARD Dominique

1. CLAUDE Michèle

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

2. CLOCHEY Alain
3. DENIS Christian
4. FERRATIER Philippe
5. GIRON Philippe
6. MARTIN Sandrine
7. NICOLAS Corinne
8. FERRY Jean-Luc
9. PERRIN Ervé

## **2.Travaux, accessibilité, gestion du patrimoine intercommunal / Assainissement**

Présidents : FERRATIER Philippe et MAILLARD Dominique

1. ANTOINE Julien
2. BASTIEN Denis
3. CLAUDEL Jean Marie
4. CLOCHEY Alain
5. DEL Michel
6. GREGOIRE Jean-François
7. HERBELOT Yveline
8. HUEL Jean-Luc
9. LHÔTE Serge
- 10.NICOLAS Philippe
- 11.PERREIN Philippe
- 12.PERRIN Ervé
- 13.RAMBAUT Patrick
- 14.RUGA Roland
- 15.VAILLANT Christian
- 16.VALANCE Serge
- 17.LARCHER Philippe

## **3. Économie, numérique, agriculture**

Président : HUEL Jean-Luc

1. AUBRY Gérard
2. CLAUDE Yves
3. COLIN François
4. CROCHETET Pascal
5. DENIS Bastien
6. DENIS Christian
7. FRANQUEVILLE Joachim
8. HAYOTTE Laurent
9. JEANDEL Emilien
- 10.MAILLARD Dominique
- 11.MALLERET Fabien
- 12.MARCHAL Emmanuel
- 13.NAGELEISEN Julien
- 14.NOEL Gérald
- 15.PERREIN Phillipe
- 16.PREVOT David

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- 17. RENAULT Sébastien
- 18. SEJOURNE Yves
- 19. THOUVENIN de VILLARET Laure
- 20. ADAM Mathieu

## **8. Ecole du Xaintois à Oëlleville**

Président : THOUVENIN Christian

- 1. ADAM Christine
- 2. DENIS Christian
- 3. GERARD Jean-Claude
- 4. HALLUIN Jean-Christophe
- 5. HENRION Edwige
- 6. HERBELOT Yveline
- 7. PERRIN Denny
- 8. SANCIER Jean Claude
- 9. TOCQUARD Roland
- 10. VIDAL Françoise
- 11. VUILLAUME Sébastien
- 12. ADAM Mathieu

## **3. Modification des statuts de la communauté de communes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2637/2016 du 17 novembre 2016 portant création de la communauté de communes de Mirecourt Dompain par la fusion de la communauté de communes du pays de Mirecourt, de la communauté de communes du secteur de Dompain avec extension aux communes d'Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxuruelles, Evaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rancourt, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval ;

Vu l'arrêté préfectoral n°846/2017 du 4 juillet 2017 autorisant le retrait des communes d'Hergugney et de Savigny de la communauté de communes de Mirecourt Dompain ;

Vu l'arrêté préfectoral n°1847/2017 du 20 novembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes de Mirecourt Dompain ;

Madame le Président présente le projet de modification des statuts de la communauté de communes par l'ajout de la compétence facultative transférée au titre de l'article L. 5211-17-2 du CGCT :

« création et exploitation d'un réseau de chaleur » sur la commune de Mirecourt pour les équipements publics suivants :

- Piscine intercommunale
- Cosecs intercommunaux
- Salle de gymnastique Duveaux intercommunale
- Tennis couverts intercommunaux
- Collège Guy Dolmaire (Département)
- Gendarmerie (Département)
- Lycée Agricole et Forestier (Région)
- Salle Polyvalente Robert Flambeau (Commune)
- Salle Bonn Beuel (Commune)
- Villa Mougenot (Commune)

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- Foyer d'accueil médicalisé du Neuf Moulin (Centre Hospitalisé de Ravenel)
- Ensemble de six immeubles collectifs du Neuf Moulin (Vosgelis)

Elle précise que cette modification des statuts doit faire l'objet d'une délibération du conseil de communauté et propose aux membres de l'assemblée d'approuver la modification des statuts de la communauté de communes après intégration de cette compétence.

Elle rappelle que chaque conseil municipal des communes membres dispose de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Elle précise également :

- que des retours réguliers seront réalisés au conseil pour l'informer sur l'avancement du dossier (notamment concernant les engagements des différents partenaires) et sur ses modalités financières ;
- qu'un travail de structuration de la filière bois sera mené afin de sécuriser les approvisionnements sur la durée d'amortissement du projet

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés (1 abstention : DENIS Christian) :

- émet un avis favorable à l'ajout de la compétence facultative transférée au titre de l'article L. 5211-17-2 du CGCT : création et exploitation d'un réseau de chaleur sur la commune de Mirecourt pour les équipements publics susmentionnés ;
- charge le Président de transmettre la présente délibération à chaque commune membre qui disposera d'un délai de 3 mois à compter de la notification des présentes pour se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes, étant précisé qu'à défaut de délibération dans ce délai la décision de la commune sera réputée favorable ;
- autorise Madame le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Monsieur Yves SEJOURNE, Maire de MIRECOURT, souhaiterait que soit rajouté au projet de réseau de chaleur la salle BONN-BEUJEL.*

*Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond que nous pourrions l'intégrer.*

*Monsieur Philippe PERRIN s'interroge sur l'expression « bois d'affouagiste » mentionnée dans la présentation.*

*Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond que c'est un terme utilisé à l'occasion de l'étude mais un GPE va être établi et un contrat déléguera la gestion et va devoir faire un tri sur les questions d'approvisionnement.*

*Il s'agit pour l'instant d'une simple réflexion.*

*Monsieur Philippe PERRIN répond que pour les bois de moins de 8 cm de diamètre, il est habituel de les laisser en forêt, notamment parce qu'aucune entreprise n'accepte d'aller chercher le petit bois en forêt. Par exemple, dans sa commune, il indique avoir 130 m<sup>3</sup> de bois classifié énergie et ne trouve personne pour aller le débarder. Il critique également la gestion par l'ONF.*

*Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond qu'il est nécessaire de tenter d'arrêter l'approvisionnement en gaz et que l'orientation vers le réseau de chaleur est l'un des outils qui le permettra.*

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

*Monsieur Philippe PERRIN demande la facture de gaz de la dernière année civile.*

*Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond que ce chiffre sera vu pendant l'examen du compte administratif.*

*Monsieur le Vice-Président Dominique MAILLARD répond que le gaz, en 2022, a coûté 330.000 €.*

*Monsieur le Vice-Président Jean VAUBOURG répond que ce sera environ 70 camions de plaquettes par an qui seront utilisés par le réseau de chaleur, ce qui constitue un volume modeste. Tout reste à étudier mais ce n'est pas un projet colossal. On va travailler sur les contrats d'approvisionnement, y compris avec les communes et ce au bon prix.*

*Monsieur Philippe PERRIN répond qu'il faudra être vigilant sur la raréfaction des ressources.*

*Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond que le sujet a déjà été présenté et débattu et que la Communauté de Communes travaille sur le mixe énergétique afin de réduire toute dépendance à l'une ou l'autre des ressources.*

## 4. Comptes de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire de l'exercice 2022 ;
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- Déclare que les comptes de gestion dressés par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

## 5. Comptes administratifs 2022

### 5.1. Budget principal

Madame la présidente présente au Conseil Communautaire le compte administratif de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire - budget principal, de l'exercice 2022.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Après présentation du compte administratif de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2022, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BABOUHOT, Présidente quitte la séance avant le vote.

Le 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Dominique MAILLARD propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2022, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 950 499,11 €	2 494 839,18 €	- 455 659,93 €
FONCTIONNEMENT	9 152 630,54 €	13 002 821,91 €	3 850 191,37 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2022.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

SECTION	Restes à réaliser DEPENSES	Restes à réaliser RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	2 145 292,56 €	2 017 919,14 €	- 127 373,42 €

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

## 5.2. Budget annexe ZAE

Madame la présidente présente au Conseil Communautaire le compte administratif du budget ZAE foncière pour l'exercice 2022.

Après présentation du compte administratif du budget ZAE de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2022, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BABOUHOT, Présidente quitte la séance avant le vote.

Le 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Dominique MAILLARD propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif ZAE de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2022, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	623 391,21 €	699 417,65 €	76 026,44 €
FONCTIONNEMENT	700 667,50 €	700 667,50 €	0,00€

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2022.

3°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 5.3. Budget annexe assainissement

Madame la présidente présente au Conseil Communautaire le compte administratif du budget Assainissement pour l'exercice 2022.

Après présentation du compte administratif du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2022, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nathalie BABOUHOT, Présidente quitte la séance avant le vote.

Le 1<sup>er</sup> vice-président, Monsieur Dominique MAILLARD propose aux membres présents de passer au vote.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** (1 abstention : PERREIN Philippe) :

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif Assainissement de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire 2022, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	1 980 600,95 €	2 316 522,72 €	335 921,77 €
FONCTIONNEMENT	1 708 645,27 €	3 012 790,87 €	1 304 145,60 €

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2022.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	350 706,19 €	1 573 157,75 €	1 222 451,56 €

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 6. Affectations des résultats 2022

### 6.1. Budget principal

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés** (1 abstention : M.CONTEJEAN Jérôme), décide d'affecter les résultats 2022 du budget principal de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au **budget primitif principal** 2023.

Les résultats de clôture 2022 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement de clôture de : 3 850 191,37 €
- Déficit d'investissement de clôture de : 455 659,93 €

Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2023 sont les suivants :

- Dépenses : 2 145 292,56 €
- Recettes : 2 017 919,14 €

Après reprise des restes à réaliser (recettes-dépenses) soit un déficit de 127 373,42 € et compte tenu du déficit d'investissement de fin 2022, soit 455 659,93 € le besoin de financement de la section d'investissement est de 583 033,35 €.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## Synthèse des opérations de résultats du budget principal :

		Dépenses	Recettes
	Investissement recette affectation c/ 1068		583 033,35 €
report 002	Fonctionnement		3 267 158,02 €
report 001	Investissement	455 659,93 €	

## **6.2. Budget annexe assainissement**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés** (1 abstention : PERREIN Philippe), décide d'affecter les résultats 2022 du budget assainissement de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au **budget primitif 2023**.

### Les résultats de clôture 2022 sont :

- Excédent de fonctionnement de clôture de : 1 304 145,60 €
- Excédent d'investissement de clôture de : 335 921,77 €

### Les restes à réaliser à reprendre au budget primitif 2023 sont :

- Dépenses : 350 706,19 €
- Recettes : 1 573 157,75 €

## Synthèse des opérations de résultats du budget annexe assainissement :

		Dépenses	Recettes
report 002	Fonctionnement		1 304 145,60 €
report 001	Investissement		335 921,77 €

## **6.3. Budget annexe ZAE**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**, décide d'affecter les résultats 2022 du budget ZAE de la Communauté de Communes Mirecourt-Dompaire, en report au **budget primitif 2023**.

### Les résultats de clôture 2022 sont :

- Excédent d'investissement de clôture de : 76 026,44 €

## Synthèse des opérations de résultats du budget annexe ZAE :

		Dépenses	Recettes
report 002	Fonctionnement		
report 001	Investissement		76 026,44 €

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 7. Débat d'orientations budgétaires 2023

La Loi prévoit qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

La Présidente présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

Le rapport en pièce jointe reprend les orientations budgétaires pour 2023 et vise à introduire le débat.

Aucun autre orateur ne souhaitant s'exprimer, la Présidente déclare clos le Débat d'Orientations Budgétaires.

*Monsieur Serge RENAUX indique avoir du mal à lire la présentation au projecteur et suggère l'utilisation du noir pour l'écriture.*

*Madame le Président Nathalie BABOUHOT répond qu'il s'agissait d'une innovation et que la présentation sera améliorée.*

## 8. Commission consultative d'évaluation et de suivi du PLPDMA

Vu l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement relatif à l'obligation d'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA),

Vu la décision en 2019 de confier le portage d'un Plan départemental de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) au syndicat de traitement départemental EVODIA à compter du 1er janvier 2020,

Considérant le choix de désengager EVODIA de ce plan et de confier les missions liées à la prévention des déchets aux dix structures de collecte des Vosges, dont la CCMD,

Considérant la nécessité de créer une Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) afin d'élaborer et de proposer un PLPDMA 2023-2025,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :**

- valide la proposition de création du CCES composée de la façon suivante :
  - De la Présidente de la CCMD, Nathalie BABOUHOT
  - Du Vice-Président du service des déchets ménagers de la CCMD, Stéphane BISCH
  - De 2 Elus membres de la commission des déchets ménagers de la CCMD, Yves SEJOURNE et Marie-Brigitte FRAMENT
  - De 2 techniciens/agents de la CCMD, Jean-Marc MEZUREUX et Lisa MUROLO
- décide de confier l'élaboration du PLPDMA de la CCMD à la CCES,
- valide le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés présenté et joint en annexe,
- approuve le contenu des actions prévues par ce projet, et autorise Madame la Présidente, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à leur réalisation.

## 9. Tarif d'utilisation du quai de transit

Vu la convention du 24/03/2022 concernant l'utilisation du quai de transit des ordures ménagères de Ramecourt signée entre la Communauté de communes Mirecourt Dompair et EVODIA.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés, décide de fixer la redevance d'utilisation de la station de transit de la CCMD, située à Ramecourt, à l'Établissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action (EVODIA) au montant de 14.06€ la tonne pour tous déchets relevant de la compétence traitement d'EVODIA et transitant par ce site à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## 10.SGS Automotive Services - Objectifcode : demande de franchise à la base

La Présidente expose aux membres du conseil que par convention, la CCMD accepte de sous-traiter les prestations de surveillance d'examen du code de la route pour le compte de la société SGS Automotive Services - Objectifcode dans les locaux de la Maison France Service de Mirecourt (au tarif de 7,50 euros par candidat).

Il est proposé de délibérer afin d'opter pour la franchise en base à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 concernant uniquement l'activité citée ci-dessus et figurant au budget général.

Une demande sera transmise au service des impôts des entreprises d'Épinal.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de bénéficier de la franchise en base pour l'activité de facturation de la société SGS Automotive Services – Objectifcode pour les prestations de surveillance d'examen du code de la route à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- Précise que du fait du bénéfice de la franchise en base de TVA, les titres de recettes destinées à la société SGS Automotive Services – Objectifcode ne devront plus faire apparaître la TVA.
- Précise que la présente délibération sera notifiée à la Trésorerie et sera jointe à la demande au service des impôts des entreprises d'Épinal.

## 11. Fonds de concours pour la création d'un terrain de football synthétique

La Communauté de Communes sollicite la Commune de Mirecourt pour l'obtention d'un fonds de concours destiné au financement du projet de création d'un terrain de football synthétique à Mirecourt.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES		
Travaux	680 857,80 €	DSIL	223 171,00 €	25,87%
Éclairage	91 500,00 €	CD	150 000,00 €	17,39%
PI	32 790,84 €	Région	131 916,00 €	15,29%
Avenant	48 569,65 €	Ville de Mirecourt	159 850,44 €	18,53%
Révisions	9 000,00 €	Autofinancement	197 780,85 €	22,93%
<b>TOTAL</b>	<b>862 718,29 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>862 718,29 €</b>	<b>100,00%</b>

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16-V ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents et représentés :

- approuve le plan de financement présenté,
- autorise la Présidente à solliciter un fonds de concours auprès de la Commune de Mirecourt,
- autorise la Présidente à signer avec la Commune de Mirecourt la convention ci-jointe, fixant les principes d'attribution du fonds de concours, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier

## 12. Questions et informations diverses

Monsieur le Vice-Président MAILLARD Dominique rappelle aux 25 Maires inscrits qu'ils vont recevoir une invitation à une réunion d'information sur la réglementation des cimetières avec une présentation personnalisée d'un projet d'enherbage du cimetière.

### Calendrier prévisionnel 2023 :

- **Conférence des Maires : 28 Mars 2023 à 20h à Dompaire (pôle intercommunal)**
- **Conseil communautaire : 11 Avril 2023 à 20h à Mirecourt (espace Flambeau)**

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h30

**La Présidente**

Nathalie BABOUHOT



**Le secrétaire de séance**

Cyrille GAUTHIER

